

Idées sur le DH

HDR Networks Avril 2007

No. 6



'Une Approche du Développement basée sur Les Droits de L'homme: Un Nouvel Emballage Rhetorique ou un Nouveau Paradigme?'*

Sakiko Fukuda-Parr, Professeur des affaires internationales, The New School, New York / Directeur des RDH 1995-2004

Droits de l'homme et développement humain

'Les droits de l'homme et le développement humain sont suffisamment proches par leur motivation et leur problématique pour être en harmonie et compatibles, mais suffisamment différents en termes de stratégie et de conception pour se compléter de manière fructueuse'. (Rapport sur le développement humain 2000)

Au cours des dernières décennies, un nombre croissant d'organisations ont adopté une " approche basée sur les droits de l'homme " au développement. Pourtant, un grand nombre de praticiens et de chercheurs du développement demeurent sceptiques, et le concept n'a pas influencé le travail principal sur les stratégies nationales, les programmes et la recherche sur le développement. Le scepticisme n'est pas dû à un désaccord sur la valeur des droits de l'homme en eux-mêmes, ni même aux doutes de longue date sur la question de savoir si les droits économiques et sociaux sont des " droits réels " ou si le fait de reconnaître les droits culturels exige qu'on appuie l'idée de " droits de groupe ". Le principal obstacle vient du fait que de nombreux économistes et scientifiques sociaux travaillant sur la recherche et la pratique du développement ne considèrent pas clairement les droits de l'homme comme un concept utile dans leur manuel pour l'analyse et la programmation. Ils considèrent les " discussions croissantes sur les droits " comme un simple nouvel emballage rhétorique du développement humain. Qu'apportent donc exactement les droits de l'homme au développement ?

De quelle manière les droits de l'homme et le développement humain constituent-ils des approches distinctes et pourtant complémentaires ?

La problématique fondamentale en ce qui concerne la liberté et la dignité humaine est la motivation commune qui relie les droits de l'homme et le développement humain. Les objectifs centraux - les fins - se chevauchent donc. Les capacités importantes pour une vie libre et dans la dignité sont également les droits de l'homme reconnus de la participation politique à l'éducation. Mais ainsi que l'illustre la citation du RDH 2000 ci-dessus, ce sont des concepts distincts qui ne doivent pas être réunis comme une seule et même chose. Les droits de l'homme sont des demandes que les individus ont pour des arrangements sociaux en vue de garantir leurs libertés de fond ; si ce sont les individus

qui peuvent jouir des droits de l'homme, ce sont les " débiteurs de l'obligation " qui ont l'obligation de mettre en place les arrangements sociaux. Il est de la responsabilité de l'Etat, en tant que principal débiteur de l'obligation, de respecter, protéger et assurer les droits de l'homme des citoyens. Par contraste, le développement humain est un concept qui définit un processus d'élargissement des possibilités offertes aux gens de mener la vie qu'ils désirent.

Qu'apportent les droits de l'homme au développement humain et à la réduction de la pauvreté en relation avec les cadres politiques ?

Outils différents: La communauté des droits de l'homme utilise : (i) des outils de changement légal (changer la législation pour fournir une protection juridique pour les droits de l'homme et des sanctions pour les faire respecter lorsqu'ils sont violés), (ii) des outils de mouvement social (protestation, mobilisation et désignation des responsables pour changer l'opinion publique et la politique publique), et (iii) des outils d'analyse (changer la manière dont les problèmes de développement sont analysés - en cherchant à identifier si ces problèmes sont entraînés par la violation et la non-satisfaction de ces droits et qui a la responsabilité d'agir). En outre, la référence aux lois, normes et standards en matière de droits de l'homme apporte une légitimité aux débats mondiaux et nationaux à propos des priorités de développement. A l'inverse, le développement humain dépend des changements de politique publique (économiques, sociaux et au niveau de la gouvernance) et des projets de développement

Ordres du jour différents : La " justice sociale " caractérise le mieux l'ordre du jour des droits de l'homme au niveau du développement et de la réduction de la pauvreté, soulignant les principes essentiels tels que la non-discrimination et l'égalité, y compris l'égalité des droits à la gamme complète des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Ceux-ci présentent un ensemble différent de priorités pour les politiques économiques, sociales et de gouvernance qui se focalise particulièrement sur les personnes les plus vulnérables et sur l'élimination de la discrimination, ainsi que sur les dimensions politiques et des droits civils du développement.

Valeur déterminante des droits de l'homme : Les droits de l'homme jouent un rôle-clé au niveau du développement et de la réduction de la pauvreté. Ils autonomisent les gens de deux manières. En premier lieu, ils disposent du pouvoir de la loi pour réduire la vulnérabilité à la pauvreté; par exemple, lorsque le droit des femmes à la terre est protégé, celles-ci ont moins de chances de perdre leurs moyens d'existence, elles peuvent s'assurer une voix plus forte au sein du foyer et défendre leurs droits à être éduquées, etc. En deuxième lieu, ils possèdent aussi le pouvoir des idées qui donnent aux gens les moyens de solliciter leurs droits, de se mobiliser collectivement et de défendre leurs propres intérêts.

Où se trouvent les sources de tension et de contradiction ?

Si l'économie est une affaire d'établissement des priorités pour utiliser des ressources rares et comprendre les échanges, les principes des droits de l'homme insistent sur le fait que chaque droit et que le droit de chaque individu est également important, ne laissant aucune marge pour l'échange. Cela constitue-t-il une barrière pour intégrer les droits de l'homme dans les politiques et les pratiques de développement ? Dans certaines circonstances, cette tension est en fait une des manières par laquelle les droits de l'homme ajoutent de la valeur aux débats du développement sur les priorités. Certains principes de base ne doivent pas être sujets à des échanges pour des raisons d'efficacité.

Quelles sont les questions saillantes ?

Certaines nouvelles approches enthousiasmantes des droits de l'homme au développement et à la réduction de la pauvreté ont commencé à émerger. L'une est l'analyse des politiques économiques d'un point de vue des obligations de l'Etat en ce qui concerne la protection des droits de l'homme. Les travaux réalisés par Diane Elson et d'autres explorent les liens entre la politique macroéconomique et l'engagement de l'Etat en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Un autre domaine concerne le manque de protection des droits civils et politiques en tant que facteur de pauvreté.

Dans ce sens, les droits de l'homme présentent une valeur intrinsèque et déterminante pour ce qui est du

développement. Ils mettent un accent plus important sur un ordre du jour de la justice social en matière de développement, et fournissent de nouveaux mécanismes d'autonomisation des couches les plus pauvres de la société.

*Le titre est une citation de Peter Uvin et Andy Norton

Quelques sources d'informations générales :

1. Balakrishnan, Radhika. 2005. 'Why MES with Human Rights: Integrating Macro-Economic Strategies with Human Rights.'

[Cliquez ici](#)

2. Elson, Diane (for UNIFEM). 2006. 'Budgeting for Women's Rights: Monitoring Government Budgets for Compliance with CEDAW.'

[Cliquez ici](#)

3. OHCHR. 2004. 'Human Rights and Poverty Reduction: A Conceptual Framework.' New York and Geneva, United Nations.

[Cliquez ici](#)

4. OHCHR. 2006. 'Frequently Asked Questions on a Human Rights-Based Approach to Development Cooperation.'

[Cliquez ici](#)

5. UNDP. 2000. 'Human Development Report: Human Rights and Human Development.' OUP. New York.

[Cliquez ici](#)

6. UNDP. 2003. 'Poverty Reduction and Human Rights - UNDP Practice Note.'

[Cliquez ici](#)

7. WHO. 2005. 'Human Rights, Health and Poverty Reduction Strategies', Health and Human Rights Publication Series, No. 5

[Cliquez ici](#)

Remarque: *Idées sur le DH (HD Insights)* sont des contributions des membres du réseau et ne représentent pas nécessairement les opinions du PNUD.